

## NOTE DE LA RÉDACTION

### La hausse des cours

Le redressement des cours caractérise l'activité économique durant les mois écoulés. C'est ainsi que le quintal de blé tendre passe de 67 francs en mai à 124 francs fin janvier 1937, le quintal de blé dur de 72 francs à 126 francs, le quintal d'orge de 35 francs à 81 francs (1).

Cette hausse ne provient pas seulement de la dévaluation monétaire, elle traduit aussi, pour partie, le mouvement mondial d'ascension des produits agricoles. Il faut y voir, par conséquent, un signe de reprise économique dont l'expansion des ventes d'une matière première essentielle comme les phosphates fournit un autre témoignage caractéristique.

Le léger déficit des exportations de phosphates en 1936 — 45.000 tonnes — n'est en effet qu'apparent. Si l'on tient compte du recul des expéditions en Espagne, principale acquéreur, — 132.000 contre 334.000 — il s'agit en réalité d'un accroissement sensible et constamment grandissant de la consommation européenne.

Ainsi la Hollande a absorbé 128.980 tonnes contre 80.000, soit 60 % d'augmentation ; le Royaume-Uni, 94.500 tonnes contre 71.600, soit 30 % d'augmentation ; le Danemark, 176.887 tonnes contre 152.000, soit 17 % d'augmentation, et surtout la Belgique, 57.800 tonnes contre 6.900, soit 800 % d'augmentation.

Cette augmentation a porté également sur les ventes du bassin de Louis-Gentil. De juin à fin décembre, le port de Safi a expédié 159.000 tonnes en provenance de ce gisement.

D'autres indices de reprise se dégagent du développement sensible des exportations, 807 millions environ en 1936, du mouvement de la navigation dans les ports (2), de l'extension des indices pétroliers et spécialement de l'extension du trafic du port de Casablanca, enfin, et en dépit d'une certaine régression de recettes postales, de la plus-value des recettes télégraphiques (10 % en 1936 par rapport à 1935) et téléphoniques (20 % par rapport à 1935).

### Les différends sociaux

Selon une règle couramment observée, la hausse des prix s'est accompagnée au Maroc de quelques manifestations sociales. En ce sens, le relèvement des cours, en freinant les possibilités

d'approvisionnement en matières premières, a contribué au mécontentement manifesté par quelques représentants de l'activité artisanale lors des incidents survenus à Fès du 14 au 17 novembre, incidents qui eurent leur répercussion à Casablanca et Rabat. Il convient de relever également la grève du bâtiment et de la métallurgie déclanchée à Fès au début de janvier à la suite d'un désaccord relatif aux prix minima de l'heure de travail, l'agitation du personnel indigène des mines de phosphates de Khouribga et les conflits de salaires survenus dans certaines organisations de transports routiers.

### Les mesures de protection sociale

Ces différends expriment un état de malaise qui appelle un ensemble de mesures de redressement. Parallèlement à l'octroi aux travailleurs européens du droit syndical concédé en vertu du dahir du 24 décembre, il importe de poursuivre en faveur du milieu indigène un effort de réorganisation de l'armature professionnelle très entamée par la disparition de certains métiers et l'affaiblissement des cadres corporatifs.

Les heureux résultats déjà obtenus dans le domaine de la fabrication des tapis, de l'ébénisterie, de l'imprimerie, peuvent s'étendre à d'autres formes de l'activité marocaine. Les enquêtes poursuivies par un fonctionnaire du Bureau international du travail, quant à l'expansion possible des coopératives indigènes gérées par l'assistance de comptables européens, les travaux minutieux consacrés à l'habitat urbain et rural (3), l'orientation présentement à l'étude des sociétés de prévoyance en vue de leur adaptation à des fins nouvelles en liaison avec la création de l'Office du blé, toutes ces préoccupations si diverses témoignent d'une volonté commune de porter remède au malaise actuel en cherchant pour le monde indigène des formules nouvelles d'encadrement professionnel (4).

Les mesures fiscales récemment intervenues ont également pour objet d'améliorer la situation de l'artisanat et du prolétariat marocains : suppression des droits de marchés ruraux qui paralysaient les transactions et nécessitaient des frais de recouvrement élevés, création d'une taxe de 3 francs par paire sur les chaussures à semelles de caoutchouc, c'est-à-dire concurrentes des babouches fassies, etc...

(1) Cf. Cours des prix de gros, p. 67 ; cf. graphiques, p. 24.

(2) Cf. Mouvement de la navigation dans les ports du Maroc, p. 66.

(3) Logements et loyers des travailleurs indigènes à Rabat-Salé, p. 3 et suivantes.

(4) Cf. L'évolution des corporations depuis notre installation au Maroc, p. 84.

De même, les 60 millions attribués au Maroc sur le plan (1) des grands travaux contre le chômage et les 30 millions consentis par le ministère de la Guerre pour certaines dépenses de défense nationale auront indirectement pour résultat de procurer des possibilités nouvelles de travail pour la main-d'œuvre (2).

Dès à présent une première tranche de 10 millions a été affectée à la construction de routes, notamment la route du Sud, Taroudant - Ksar-es-Souk et la route du Nord, Ouezzane-Loukkos.

Ces deux voies, en même temps qu'elles compléteront le système de jonction routier du Maroc avec l'extérieur, offriront un intérêt touristique essentiel.

Leur aménagement se rattachera aux initiatives d'aménagement touristique que le Maroc se dispose à multiplier. Le 14 janvier a été créé l'Office chérifien du tourisme qui associera les représentants des chambres consultatives, des associations locales avec les délégués des compagnies de transport, de navigation, d'exploitation hôtelière en vue d'un effort commun de mise en valeur des richesses naturelles (3).

Outre l'institution de l'Office chérifien du tourisme, le Comité de défense économique s'est également prononcé pour une réglementation nouvelle d'autres organismes existants. C'est ainsi qu'il a marqué son assentiment à une réforme des banques populaires destinée à en renforcer le contrôle tout en élargissant les dispositions ouvertes au petit commerce. En attendant la constitution de l'Office du blé, diverses dispositions ont été promulguées concernant le contrôle des minoteries, leur approvisionnement et la constitution d'un stock de sécurité, enfin la perception d'une taxe compensatrice sur les blés tendres exportés au titre du contingent, de manière que les blés marocains importés en France et en Algérie n'y soient pas offerts à un prix moindre de celui pratiqué dans la région du port d'importation (dahir du 21 janvier).

#### La France commanditaire du Maroc et les exportations marocaines

Il y a lieu de mentionner les changements statutaires introduits dans le mécanisme de l'Office chérifien d'exportation dont le rôle, sans cesse accru, commandait qu'on associe de plus en plus à sa bonne marche tous les éléments d'activité économique du pays. L'accroissement des exportations marocaines constitue en effet une absolue nécessité, aussi bien du point de vue français que du point de vue propre du Maroc.

L'aide pécuniaire consentie par la France à l'Empire chérifien, en contre-partie des dépenses de sécurité mises à la charge du Maroc, ne saurait avoir, en effet, qu'un caractère provisoire et limité à la période nécessaire au Maroc pour mobiliser tous ses ressources.

En dernière analyse, l'équilibre budgétaire durable du Maroc, et à l'exclusion de toute subvention métropolitaine, demeurera dans l'avenir fonction de l'écoulement de ses produits sur son marché intérieur et extérieur. Cet équilibre budgétaire réel se trouve ainsi lié à l'ouverture progressive du marché métropolitain aux produits de l'Empire chérifien.

Or, si l'Algérie et la Tunisie s'intègrent de plus en plus dans l'économie française, au point qu'en 1936, pour la première fois, les importations algériennes en France ont dépassé les exportations de la France en Algérie, il n'en reste pas moins que les obstacles demeurent nombreux à l'incorporation du Maroc dans le bloc impérial français. Ainsi, alors que, par suite de la déficience des articles espagnols et de la médiocrité de la campagne de pêche française, le déficit français en produits de la pêche atteint près de 40.000 quintaux et se traduit par une hausse sensible des prix métropolitains, le Maroc n'obtient qu'à grand'peine l'autorisation d'élargir quelque peu ses envois sur la métropole.

De même, le Maroc a dû solliciter l'arbitrage du ministère de l'Économie nationale aux fins d'obtenir un élargissement de son contingent de tapis fixé à 30.000 mètres carrés depuis 1921, tandis que, dans l'intervalle, les importations de tapis algériens en France soustraites à toute limitation de quantité, et même à tout contrôle qualitatif, passaient de 20.000 mètres carrés en 1925 à 130.000 en 1935.

Comment ne point s'étonner aussi que les phosphates marocains soient infériorisés comparativement aux phosphates de provenance étrangère lorsqu'ils ne pénètrent point en France en droiture de leur pays d'origine (4), ou que tel minerai, le molybdène par exemple, ne bénéficie d'aucun avantage d'accès sur territoire métropolitain par rapport aux produits de provenance étrangère (5).

Ainsi se précise chaque jour davantage la nécessité d'incorporer le Maroc dans une politique générale de préférence française qui aura pour rançon l'obligation pour le Maroc d'orienter son activité vers des fins de plus en plus complémentaires de l'économie française (6).

Le Maroc est trop sentimentalement soudé à la France, — les événements viennent de le montrer, — pour que son orientation économique n'épouse point une orientation semblable.

(1) Les nouvelles taxes fiscales, p. 76.

(2) Discours de M. le général Nogues au conseil du Gouvernement, p. 74.

(3) Le tourisme au Maroc, p. 42.

(4) Les phosphates et la surtaxe d'entrepôt, p. 53.

(5) Cf. Étude sur le molybdène marocain, p. 27.

(6) Cf. Mouvement des exportations de primeurs, p. 50.